

◀ **COMPTE RENDU DE SEANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 19 avril 2012, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Nouredine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yolande LOBA, Catherine LAVAL, Marguerite JEGER, Gérard GROBET, Eric FROMAIN, Marie-Claire FISCHER.

ABSENT : Gilles GASCON.

EXCUSES :

Yannis AL MAHDI, Pascal MARION-BOURGEAT, Frédéric RODRIGUES, André BEYSSAC.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Gilbert BERANGER à Marguerite JEGER, Philippe NICOLINO à Daniel GOUX, Mireille ROUVIERE à Gilbert VEYRON, Isabelle CHANVILLARD à Willy PLAZZI, Nora OTHMAN à Corinne DUBOS, Riad CHERIF à Issam OTHMAN, Denise ROSSET-BRESSAND à Yolande LOBA, Zeina KHAIR-LAFOND à Catherine LAVAL, Patrice MANGEREST à Annie TARAVEL.

Secrétaire de séance : Madame Christine MORALES.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 29 février 2012.

.../...

Communication n° 12.040 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de février et mars 2012)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant les mois de février et mars 2012.

Délibération n° 12.041 : RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine à l'artothèque

A l'unanimité, le Conseil Municipal SUPPRIME un poste à temps non complet d'adjoint administratif ; CREE un poste d'attaché de conservation du patrimoine à l'artothèque ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 12.042 : RESSOURCES HUMAINES : Transformations de postes suite à la C.A.P.L. du 5 avril 2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal PRONONCE deux transformations de postes au 1^{er} mai 2012 au titre des promotions internes et deux transformations de postes suite à réussite aux concours territoriaux.

= Arrivée de Messieurs Marion-Bourgeat et Gascon à 19 heures 15 =

Délibération n° 12.043 : RESSOURCES HUMAINES : Indemnité forfaitaire de mission itinérante - Mise à jour

A l'unanimité, le Conseil Municipal ETEND, dès juin 2012, l'indemnité forfaitaire de mission itinérante à neuf nouveaux agents de la collectivité ; en conséquence, MET A JOUR tel que présenté le tableau des bénéficiaires de l'indemnité ; PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 12.044 : RESSOURCES HUMAINES : Dispositif « emplois saisonniers » - Année 2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE tel que présenté le principe du recours à des emplois saisonniers sur l'année 2012 ; DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre globalisé 012 du budget 2012.

Délibération n° 12.045 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de l'indemnisation des stagiaires en formation au sein des services de la collectivité

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant l'indemnisation des stagiaires présents au moins neuf semaines consécutives dans un service et effectuant un stage sur une thématique précise en lien avec l'actualité de la collectivité et donnant lieu à la remise d'un rapport au tuteur, REEVALUE cette indemnité et la PORTE à 100 € par semaine ; DIT que la dépense afférente sera imputée au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 12.046 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Association « Epi-San-Priort » : désignation de deux représentants de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas procéder par vote à bulletin secret ; DESIGNER Madame Françoise Chavagne et Madame Michèle Pibouleu pour siéger et représenter la Ville au conseil d'administration de l'association « Epi-San-Priort ».

Délibération n° 12.047 : URBANISME : Implantation d'une aire de tir à l'arc à l'angle de la rue du Grisard et du chemin de Saint-Martin - Signature d'un bail emphytéotique avec la Communauté urbaine de Lyon

A l'unanimité, le Conseil Municipal, pour permettre l'implantation d'une aire de tir à l'arc, AUTORISE Madame le Maire à signer avec la Communauté urbaine de Lyon un bail emphytéotique (durée de 25 ans reconductible par période de dix ans jusqu'à 99 ans, loyer annuel d'un euro symbolique) pour la mise à disposition d'un terrain communautaire sis à l'angle de la rue du Grisard et du chemin de Saint-Martin, ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives aux frais de notaire, estimées à 1.000 €, seront imputées à l'article 2111.

Délibération n° 12.048 : URBANISME : ZAC du Triangle : opération « Coeur de ville » - Acquisition d'une partie des parcelles DH 129 et 163 sises rue Chateaubriand

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'une partie des parcelles DH 129 et DH 163, au prix de 55 €/m², soit 141.020 € pour 2.564 m² ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 141.020 €, ainsi qu'aux frais de notaire, estimés à 3.000 €, seront imputées à l'article 2111.

= Arrivée de Monsieur Nicolino à 19 heures 30 =

Délibération n° 12.049 : URBANISME : Cession des parcelles BH 397 et BH 179 pour partie sises place de Manissieux

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la cession à titre gratuit à la Communauté urbaine de Lyon des parcelles BH 397 et BH 179 pour partie ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous les autres documents s'y rapportant.

Délibération n° 12.050 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : ORU - ZAC du Triangle : opération « Coeur de ville » - Réaménagement des espaces extérieurs de la Maison de quartier Diderot - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal, pour la réalisation des travaux de réaménagement des espaces extérieurs de la Maison de quartier Diderot, AUTORISE Madame le Maire à solliciter au taux maximal les participations financières auprès des différents financeurs et à signer tous les documents y afférents ; DIT que les recettes seront imputées à l'article 1322 pour la subvention de la Région Rhône-Alpes et à l'article 1321 pour celle de l'Etat.

Délibération n° 12.051 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : ORU - ZAC du Triangle : opération « Coeur de ville » - Travaux de réaménagement des espaces extérieurs de la Maison de quartier Diderot - Convention de participation financière avec l'OPAC du Rhône

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer telle que présentée la convention relative à la participation financière de l'OPAC du Rhône, aménageur de la ZAC du Triangle, opération « Coeur de ville », pour les travaux de clôture nécessités par le remembrement foncier de la Maison de quartier Diderot ; DIT que la recette afférente sera imputée à l'article 1328.

Délibération n° 12.052 : LOGEMENT : Acquisition de deux appartements sis 2 rue George Sand

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition de deux appartements T4 situés 2 rue George Sand au prix de 88.000 € (dont 6.000 € de commission d'agence) par appartement ; AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse d'achat puis l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 176.000 €, et aux frais de notaire, estimés à 10.000 €, seront imputées à l'article 238.

Délibération n° 12.053 : LOGEMENT : Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône : Adhésion à l'association de gestion - Désignation des représentants de la Commune - Conventions avec l'État et avec l'association de gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'adhésion de la Commune à la démarche relative au fichier commun de la demande locative sociale du Rhône ; APPROUVE l'adhésion de la Commune à l'association de gestion du fichier commun de la demande locative du Rhône et PREND ACTE de ses statuts ; DESIGNNE, pour représenter la Commune au sein de l'assemblée générale de ladite association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône, Monsieur Christian Buland en tant que titulaire et Madame Nora Othman en tant que suppléant ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et ses annexes avec l'État ainsi que la convention et ses annexes avec l'association de gestion ; APPROUVE le versement d'une participation financière à l'association de gestion, d'un montant de 3.500 € au titre de l'année 2012 ; DIT que la dépense est inscrite à l'article 6281.

Délibération n° 12.054 : LOGEMENT : Dispositif d'aide en direction des personnes en situation de handicap dans les programmes neufs en locatif social ou en accession

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE tel que présenté le dispositif d'aide en direction des personnes en situation de handicap dans les programmes neufs en locatif social ou en accession ; AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires aux versements des subventions ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 204171 pour le parc social et à l'article 20421 pour le parc privé.

Délibération n° 12.055 : TRANSPORT ET VOIRIE : Fonds d'Initiative Communale (FIC) 2012 - Convention avec le Grand Lyon

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le versement d'un fonds de concours de 130.000 euros à la Communauté urbaine de Lyon au titre de l'abondement du fonds d'initiative communale 2012 ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention afférente ainsi que tous les documents y relatifs ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 2041512.

Délibération n° 12.056 : TRANSPORT ET VOIRIE : Coordination des travaux de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Application informatique Lyvia - Approbation du protocole

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le protocole de partenariat « Coordination des travaux de voirie sur le territoire du Grand Lyon » (application informatique Lyvia) ; AUTORISE Madame le Maire à signer ce protocole.

Délibération n° 12.057 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Jardin collectif rue Jules Ferry - Convention de mise à disposition avec le centre social Louis Braille

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer avec le centre social Louis Braille une convention de mise à disposition de l'espace d'environ 400 m² attenant au groupe scolaire Jules Ferry, espace transformé en jardin collectif, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Délibération n° 12.058 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Organisation de diverses fêtes de quartier par le collectif « Chemins Croisés » - Octroi d'une subvention exceptionnelle à la M.J.C. Jean Cocteau

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1.000 € à la M.J.C. Jean Cocteau qui pilote le collectif « Chemins Croisés » ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 12.059 : EMPLOI ET INSERTION : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association IDEO (Initiatives pour le Développement d'Emplois et d'Orientations)

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la convention d'objectifs et de moyens avec l'association IDEO pour les années 2012 à 2014 (octroi d'une subvention de 26.000 € pour l'année 2012) ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 12.060 : EDUCATION : Octroi d'une subvention au collège Colette pour l'organisation de deux voyages pédagogiques en Italie et en Espagne

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE au collège Colette une subvention de 2.100 €, dont 1.120 € pour l'organisation d'un voyage en Italie au bénéfice de 56 élèves de différentes sections de l'établissement et 980 € pour l'organisation d'un voyage en Espagne au bénéfice de 49 élèves de différentes sections de l'établissement ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 12.061 : JEUNESSE ET ENFANCE : Projet « Atoutstage » - Avenant de prolongation de la convention pluriannuelle passée avec l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE la prolongation jusqu'au 30 septembre 2012 de la convention pluriannuelle passée avec l'Etat relative au projet « Atoutstage » ; AUTORISE Madame le Maire à signer pour ce faire l'avenant tel que présenté.

Délibération n° 12.062 : AFFAIRES SPORTIVES : Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour l'aménagement d'un club-house destiné à l'Association Sportive de Manissieux

A l'unanimité, le Conseil Municipal SOLLICITE auprès du District du Rhône de Football (Fédération Française de Football) l'octroi d'une subvention pour l'aménagement d'un club-house destiné à l'Association Sportive de Manissieux ; AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

Délibération n° 12.063 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Mosaïque pour l'association « Section J » le 8/06/2012 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à l'association « Section J », à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle Mosaïque le 8 juin 2012.

Délibération n° 12.064 : VIE CIVILE : Installation d'une chambre funéraire 21 rue Henri Maréchal - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal EMET un avis favorable pour la création d'une chambre funéraire par les Pompes funèbres Violet, sous réserve de l'obtention des autorisations d'urbanisme en cours d'instruction.

La séance est levée à vingt heures quinze.

**Le Maire,
Martine DAVID**